

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

*Mesdames, Messieurs,*

*1/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements inexistantes au tableau des effectifs.*

*A titre d'information, les autres nominations liées aux avancements de grade et promotions internes des catégories A, B et C n'engendrent pas de créations de postes supplémentaires puisqu'ils existent en nombre suffisant au tableau des effectifs.*

*2/ Lors de la création du service de police municipale, il était prévu une évolution du nombre d'agents de police municipale en cas de développement des missions. Dans cette optique, il vous est donc proposé la création de 3 nouveaux postes à compter du 1er septembre 2013 :*

- un poste de brigadier,*
- deux postes de gardien de police municipale.*

*3/ Suite à l'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et à l'ouverture de sélections professionnelles pour les postes de responsable de l'unité de production culinaire au sein du service éducation et de responsable du pôle handicap au sein du service santé publique/sécurité civile, il vous est proposé de créer deux postes d'attaché à temps complet.*

*4/ A la suite de la vacance du poste d'instructeur du droit des sols suite à la mutation de l'adjoint administratif de 2ème classe l'occupant, il a été décidé de recruter un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Il vous est donc proposé de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.*

*5/ Suite à la fin de contrat de l'agent occupant les fonctions de responsable Enfance-Jeunesse et coordinateur des maisons de quartier, il est nécessaire de recruter un coordinateur Enfance-Jeunesse sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe. Il vous est donc proposé de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.*

*6/ A la suite de la vacance du poste de Responsable de l'unité transport au sein du service logistique suite à la fin de contrat de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.*

*Il vous est donc proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche d'un fonctionnaire ayant été infructueuse.*

*Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces six points.*

\* \* \* \* \*

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013

n° 10

page 2/3

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 13 décembre 2012, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**VU** les avis des commissions administratives paritaires en date du 12 juin 2013 concernant les avancements de grade et la promotion interne,

**VU** l'avis du comité technique paritaire en date du 28 juin 2012 concernant la création du service de police municipale,

**CONSIDERANT** que des postes doivent être créés afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement ou sur les listes d'aptitude,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer des postes d'agent de police municipale afin de développer les missions du service de police municipale au sein de la commune,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer deux postes d'attaché à temps complet suite à la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à la vacance du poste d'instructeur du droit des sols,

**CONSIDERANT** que le service enfance-jeunesse a besoin pour son bon fonctionnement d'un coordinateur enfance-jeunesse,

**CONSIDERANT** que le service logistique a besoin pour son bon fonctionnement d'un responsable de l'unité transport,

**CONSIDERANT** le poste vacant au tableau des effectifs d'agent de maîtrise à temps complet,

**CONSIDERANT** qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :**

1/ Avancements de grade et promotions internes

FILIERE TECHNIQUE :

- **1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**, à temps complet,

FILIERE SPORTIVE :

- **1 poste d'opérateur principal des A.P.S.**, à temps complet,

FILIERE SOCIALE :

- **12 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet,

Le coût de ces nominations liées aux avancements de grade a été prévu au budget 2013.

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013

n° 10

page 3/3

2/ Service de police municipale

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- 1 poste de **brigadier de police municipale** à temps complet,
- 2 postes de **gardien de police municipale** à temps complet.

3/ Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 2 postes d'**attaché**, à temps complet,

4/ recrutement d'un instructeur du droit des sols :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste d'**adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**, à temps complet,

5/ recrutement d'un coordinateur enfance-jeunesse :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste de **rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet,

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2013.

- **décide le recrutement d'un agent non titulaire** à temps complet sur le poste de responsable de l'unité transport et rémunéré sur la base du grade d'agent de maîtrise à l'indice brut 299 à compter du 1er août 2013 pour une durée d'un an.

Le coût de ce recrutement, soit 30321€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Pour : 26**

**Contre :**

**Abstentions : 8**

(M. Michaud, Mme Daydet, Mme Aumon, M. Cibert, M. Gratteau + 1 pouvoir, M. Monauray + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 08/2013 , n° 5003

Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER